

Diplôme d'état d'aide soignant(e) (DEAS)

Objectifs

Apporter une aide dans l'accomplissement des actes de la vie quotidienne en milieu médical et médico-social

Certification

Diplôme de niveau V, délivré par le ministère de la Santé et des Solidarités

Contenus

↳ **Module 01 : l'accompagnement d'une personne dans les activités d'éveil de la vie quotidienne**
4 semaines – 140 heures

↳ **Module 02 : l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie**
2 semaines – 70 heures

↳ **Module 03 : Les soins**
5 semaines – 175 heures

↳ **Module 04 : Ergonomie**
1 semaine – 35 heures

↳ **Module 05 : Relation – Communication**
2 semaines – 70 heures

↳ **Module 06 : Hygiène des locaux**
1 semaine – 35 heures

↳ **Module 07 : Transmission des informations**
1 semaine – 35 heures

↳ **Module 08 : Organisation du travail**
1 semaine – 35 heures

↳ **6 stages en structures sanitaires, sociales ou médico-sociales**

6 X 4 semaines - 840 heures

Lorsque la formation est partielle, les durées de stage sont différentes.

Modalités pédagogiques

Alternance d'apports de connaissances théoriques et d'applications pratiques en milieux professionnels

Public

Toute personne désirant valider le DEAS

Financement de la formation :

- ↳ Pour les salariés : plan de formation de leur entreprise, congé individuel formation (CIF), droit individuel à la formation (DIF), plan de reclassement
- ↳ Pour les demandeurs d'emploi : Assedic, CRIF chèque VAE de la région Ile-de-France (volet 2)
- ↳ Ou financement personnel

Pré-requis

- ↳ être admis au concours d'entrée en école d'aide soignant(e) ou
- ↳ ou être titulaire d'un titre ou diplôme qui dispense du concours d'entrée (DEAS, ADVF, DEAVS, DEAMP, MCAD, DEAMB... *nous consulter*)
- ↳ avoir validé une partie du diplôme dans le cadre d'une validation des acquis de l'expérience (VAE)

Durée et calendrier

1 435 heures

- ↳ 595 h formation théorique (17 semaines)
- ↳ 840 h formation pratique (stages en entreprise, 24 semaines dans 5 structures hospitalières différentes)
de fin août à juillet

Lieu(x) de formation

Sites de formation de l'école d'aide soignant(e)s de Vaux-le-Pénit (Melun)

Particularités

Des vaccins à jour (BCG, DTP, hépatite B) sont exigés le jour de l'entrée en école d'aide soignant(e)s. Il est conseillé de faire contrôler la couverture vaccinale dès février pour procéder aux vaccinations si nécessaire.

Cette formation peut être suivie par module, en fonction des besoins.